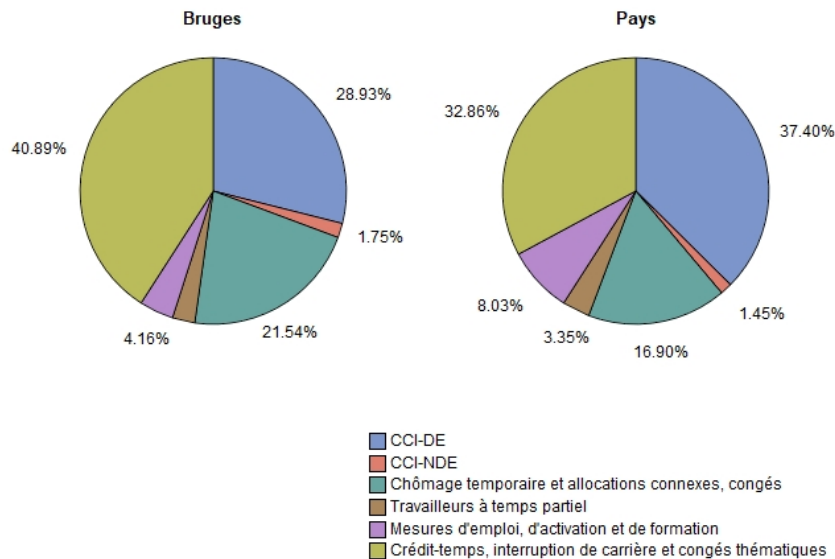


Entité: Bruges



Directeur: Frederik DEPUTTER
 Nombre d'agents: 103
 Nombre en équivalents à temps plein: 87

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	332.024	4,5
Assurés contre le chômage (2)	173.001	4,5
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	163.637	4,7
Taux du chômage (4)	4,3	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	62.701	4,0
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.591	4,2
Dossiers litiges achevés	4.704	4,7
Contrôles achevés	2.618	5,7
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	2.670	4,9
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	4	0,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	184,1	3,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	170,9	3,2
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	10,6	2,7
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,0	3,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	8.124	3,5
		Après études	299	1,4
		Travailleurs à temps partiel volontaire	397	2,3
		Chômage avec complément d'entreprise	206	2,7
		Allocation de sauvegarde	96	4,6
		Travailleurs d'arts	52	0,7
		Hommes	6.163	3,8
		Femmes	3.012	2,4
		Chefs de ménage	3.518	4,5
		Isolés	2.208	2,8
		Cohabitants	3.448	2,7
		Total	9.174	3,2
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	87	3,4
		Chômage avec complément d'entreprise	447	5,6
		Chômeurs âgés	4	2,9
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	18	5,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	556	5,0
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		6.465	5,3
	Parents d'accueil		30	5,4
	Période non rémunérée dans l'enseignement		112	4,1
	Vacances jeunes		198	6,5
	Vacances senior		13	6,7
	Congés: soins d'accueil		12	7,2
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		862	3,5
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		5	1,3
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		1	0,6
	Total		868	3,4
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	0	0,0
		SINE	157	3,0
	Mesures pour travailleurs		163	8,0
	Mesures de formation	Formation professionnelle	904	4,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	52	0,7
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	44	4,2
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		28	2,7
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.440	4,2
		Sans allocations	34	4,0
		Total	1.474	4,2
	Crédit-temps	Avec allocations	4.951	5,5
		Sans allocations	276	5,0
		Total	5.226	5,5
	Congés thématiques	Avec allocations	6.027	5,2
		Sans allocations	239	4,9
		Assistance médicale	1.278	6,2
		Aidants proches	23	7,6
		Congé parental	4.942	5,0
		Congé pour soins palliatifs	24	7,0
		Total	6.266	5,2
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		370	0,5
	Autres attestations		4.228	3,5
	Total		4.598	2,3

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).